

## **La Communauté de communes recrute : Un Ecogarde pour le Lac de Saint-Cassien**

### **CONTEXTE**

La Communauté de communes du Pays de Fayence est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la protection de la majeure partie des rives du lac de Saint-Cassien. Il s'agit d'un site très fréquenté qu'il est nécessaire de mieux organiser en améliorant l'accueil et en coordonnant l'action des différents services publics (polices municipales, gendarmerie, pompiers, ONF...). L'accueil du public s'organise maintenant autour de la Maison du lac inaugurée à l'été 2017.

Le poste d'Ecogarde doit répondre au besoin de gestion du site et de respect de la réglementation en collaboration avec les autres services publics.

### **MISSIONS**

#### **Gestion du milieu**

- **Suivi technique**
  - o Assurer le suivi de la signalétique et du balisage
  - o Assurer le suivi des équipements du site
  - o Assurer le suivi des travaux
  - o Entretien et mettre en sécurité des sentiers (débroussaillage, petits travaux)
  - o Poser du mobilier urbain (poubelles, bancs, panneaux éducatifs & informatifs)
- **Suivi environnemental**
  - o Surveiller les milieux naturels en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels en Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment Fondurane et la Fustièrre
  - o Identifier les dysfonctionnements et les nuisances (constatation des dégradations et des risques de pollution...)

#### **Respect de la réglementation sur le site**

- **Sensibilisation**
  - o Sensibiliser le public au respect de l'environnement (tournées)
  - o Animer des ateliers dans le cadre de l'environnement
- **Sécurité**
  - o Faire respecter le règlement du site, les règles et consignes de sécurité
  - o Etre le référent unique auprès des différents acteurs du lac de Saint-Cassien (pêcheurs, chasseur, concessionnaire, Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, Office National de Eau et des Milieux Aquatiques)
  - o Collaborer avec la police municipale, les pompiers, la gendarmerie, les gardes pêche, les gardes de l'Office National des Forêts, les gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et EDF.

### **COMPETENCES REQUISES**

- Niveau Bac +2 ou équivalent souhaité, dans le domaine de la gestion des milieux naturels (ex : BTS Gestion et Protection de la Nature)
- Expérience souhaitée sur des missions similaires
- Autonomie dans le travail, prise d'initiative, sens de l'organisation
- Bon relationnel, aptitude à la médiation et au contact direct
- Bonne condition physique – déplacement piéton et vélo tout terrain
- Connaissance de la réglementation relative à la protection de la nature
- Bonne connaissance faune, flore, biodiversité
- Sens de l'observation
- Bonne maîtrise de l'anglais
- Titulaire du permis B
- Permis bateau souhaité

### CONTRAINTES LIEES AU POSTE

- La durée hebdomadaire de travail est de 35h
- En période estivale (juillet-août) les horaires seront décalés (début d'après-midi jusqu'en fin de soirée), les jours fériés et week-ends seront travaillés, et les heures supplémentaires effectuées seront récupérées hors période estivale
- Vacances en dehors de Juillet - Août
- Travail en extérieur par tous temps
- Formation de garde des bois souhaitée en vue d'une assermentation
- Port de l'uniforme obligatoire
- Patrouille de nuit avec les différents intervenants du lac (ONF, ONCFS, police municipale, gendarmerie, garde pêche)
- Travail sur les rives du lac de Saint-Cassien et autres sites naturels du territoire

### CONDITIONS D'EMPLOI

Le poste est ouvert aux fonctionnaires relevant de la filière technique (cadre d'emploi des adjoints techniques) par voie de mutation.

Selon le profil du candidat retenu, la possibilité du recours à un agent contractuel est également ouverte dans les conditions de l'article 3-1 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Rémunération : statutaire + régime indemnitaire RIFSEEP ou équivalent

**DATE DU POSTE A POURVOIR** : 1<sup>er</sup> juillet 2018

Les candidatures sont à adresser par courrier ou par courriel (CV, lettre de motivation et dernier arrêté de situation administrative précisant le grade et l'échelon détenu actuellement pour les fonctionnaires) à l'attention de Monsieur René UGO – Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence – Direction des Ressources Humaines avant le 25 mai 2018.